

Involvement- L'engagement bénévole et civique des migrants et des minorités ethniques

A l'initiative du Centre Européen du Volontariat (CEV)



Projet soutenu par la Commission européenne dans le cadre du Programme INTI (Immigration et demandeurs d'asile) .

Sept pays sont associés : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.



Rapport final pour la France

Dr Bénédicte Halba
Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)
Paris, Juin 2006



11 rue de Saussure F- 75017 Paris
tél & fax : 00 33 1 42 84 08 25
mèl : contact@iriv.net
<http://www.iriv.net>

Sommaire

I. Introduction : de Mem-Vol à Involve, d'un projet à l'autre	p 3
1) un projet européen initié par l'Allemagne : Mem-Vol	
2) un projet européen initié par le Centre européen du volontariat (Belgique) : Involve	
II. Immigration et intégration en France en 2006	p 5
1) Immigration, population immigrée et population étrangère en France	
2) Politique en matière d'immigration et d'intégration	
III. Bénévolat et volontariat en France en 2006	p 10
1) Définition du bénévolat et du volontariat	
2) Données socio-économiques	
3) Politique en matière de bénévolat/volontariat en France en 2006	
IV. Dépasser les barrières à l'engagement bénévole des étrangers au travers d'exemples de bonnes pratiques	p 17
1) barrières/obstacles au bénévolat	
2) promotion du bénévolat/volontariat des étrangers en France : exemples de bonnes pratiques	
3) le bénévolat, vecteur d'intégration des migrants et minorités ethniques	
V. Conclusion	p 23

Annexes

A) Le projet Involve	p 26
B) Les partenaires	p 28
C) Le partenaire français : Iriv	p 29
D) Article de Christoph Reinprecht, « Solidarité des semblables », Lettre électronique de l'Iriv, www.benevolat.net , n°7, mai 2006	p 30
E) Article de Bénédicte Halba, « L'engagement : tous solidaires », Revue Centraider, n°12, juin 2006	p 32
F) Liste des participants français aux trois séminaires	p 36
G) Liste des personnes contactées	p 38
H) Bibliographie	p 41

Avertissement

La Commission européenne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce rapport ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

I. D'un projet à l'autre : de Mem-Vol à Involve

Le projet Involve, proposé en 2005-2006 par le Centre européen du Volontariat (CEV) s'inscrit dans la droite ligne d'un premier projet européen Mem-Vol initié en 2003 par un Institut allemand, Inbas Sozialforschung.

1) Mem-Vol : le bénévolat, vecteur d'intégration sociale et professionnelle des migrants et minorités ethniques

À l'occasion du projet MEM-VOL¹, nous avons souligné, en 2003, que très peu d'études avaient été menées en France sur la thématique spécifique du bénévolat des migrants, abordée en général dans le cadre, trop réducteur, des associations de migrants. Un « tabou républicain » empêche en effet de demander dans les études nationales l'origine ethnique des personnes interrogées ce qui est un obstacle majeur à une connaissance statistique du phénomène.

En revanche, des recherches nombreuses et variées, qualitatives et quantitatives, sont menées régulièrement² en France sur l'immigration ou la politique d'intégration³. Des dossiers documentaires sont également accessibles par Internet⁴, soulignant la sensibilité du gouvernement français à ces enjeux de l'immigration et de l'intégration.

Le projet MEM-VOL avait aussi permis d'initier une réflexion à un niveau européen⁵, sur un sujet original : le bénévolat comme vecteur d'intégration. Le réseau européen créé a permis d'échanger les expériences nationales et de présenter des états des lieux des situations nationales⁶.

Le projet avait enfin été l'occasion d'identifier des interlocuteurs en France sur la thématique particulière du bénévolat comme vecteur d'intégration. La Direction de la Population et des Migrations (au niveau national) et le Conseil général de Seine Saint-Denis (au niveau départemental) avaient témoigné de leur intérêt pour cette thématique. Dans le monde associatif, des mouvements fédérateurs (comme le FORIM), des associations justifiant d'une expérience éprouvée en matière de bénévolat des populations migrantes (comme le GRDR), ou des partenaires associatifs régionaux (CICOS) ou locaux (Equipe de développement local) ont permis d'aborder le bénévolat des migrants de manière plus générale et non au travers du seul prisme des associations de migrants.

L'objet du projet MEM-VOL était de montrer par l'échange de données, d'expériences mais aussi de rencontres (lors des réunions transnationales) que le bénévolat peut être un vecteur d'intégration sociale, culturelle et professionnelle pour les populations immigrées.

¹ proposé par l'Institut INBAS-Sozialforschung (Allemagne)

² rapports annuels de la Direction de la Population et des Migrations du Ministère des Affaires sociales, du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) ou de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)

³ état des lieux régulièrement dressé par l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI).

⁴ sur le site de la Documentation française, services dépendant du Premier Ministre <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>.

⁵ Allemagne, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni

⁶ une synthèse en anglais de 10 pages est disponible pour chacun des pays sur www.mem-volunteering.net

L'échelon européen est déterminant : les traditions associatives (cadre statutaire) ou les politiques en matière d'immigration (plus ou moins intégratrices) diffèrent d'un pays à l'autre mais la thématique de l'immigration est transfrontalière et le bénévolat est universel.

La manière dont l'immigration était abordée dans le projet MEM-VOL était originale et positive : les populations immigrées ne sont plus considérées comme des bénéficiaires d'une aide publique mais comme des acteurs à part entière du processus d'intégration. Ils ne sont plus objets mais sujets des politiques d'intégration.

Le projet Mem-Vol avait été financé par la Direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne alors que le projet Involve est financé par la Direction générale de la Justice et des Affaires intérieures. L'optique est sensiblement différente : l'accent est mis sur l'intégration sociale plus que sur l'insertion par le travail.

2) Involve : l'engagement bénévole et civique des migrants et des minorités ethniques comme vecteur d'intégration sociale

Le projet Involve considère l'engagement bénévole des migrants et minorités ethniques comme un vecteur d'intégration dans la société hôte sans nécessairement envisager l'aspect professionnel (marché du travail), considérant que pour certains étrangers (non Européens) l'autorisation de travailler n'est pas toujours possible.

Les pays partenaires se sont enrichis de la Hongrie et de l'Espagne, le Danemark n'a en revanche pas continué sa collaboration.

Le public cible regroupe les migrants et minorités ethniques non Européens c'est-à-dire issus des pays tiers à l'Union européenne (Afrique, Asie, Europe hors Union européenne, Amérique, Océanie...).

Le travail mené dans le cadre d'Involve présente des points communs avec Mem-Vol :

- Une présentation des situations des politiques d'immigration et d'intégration menées par les différents pays ;
- Un panorama du bénévolat/volontariat au plan national avec la place faite au bénévolat des migrants et minorités ethniques;
- La constitution de sous-groupes nationaux pour réfléchir à la thématique du bénévolat comme vecteur d'intégration dans chacun des pays participants.

Le travail est coordonné par le Centre européen du Volontariat qui fédère les principaux centres nationaux du bénévolat/volontariat en Europe (France bénévolat, Volunteering England, Civic aux Pays-Bas, ÖKA en Hongrie ...) ; 21 des 25 pays de l'Union européenne sont représentés..

Le point fort du projet Involve réside beaucoup dans le travail réalisé à l'occasion de trois séminaires auxquels sont associés des représentants nationaux en plus des organisations partenaires :

- En Angleterre (Wolverhampton)⁷ : constitution de groupes de travail animés par chacun des partenaires du projet pour établir un premier état des lieux sur les données disponibles en matière de bénévolat des migrants et des minorités ethniques, pour identifier les barrières à leur engagement et évoquer des initiatives positives prises dans chacun des pays ;
- En Espagne (Valence)⁸ : travail en trinômes (trois pays par groupe de travail), Allemagne-Angleterre-Espagne ; Autriche-France-Espagne ; Pays-Bas-Hongrie-Espagne ; Espagne à partir de trois questions précises posées dans les contextes nationaux et trois exemples de bonnes pratiques ; une exposition d'initiatives nationales prises étaient organisées en marge des groupes de travail ; ce travail a été très fructueux car il engageait à transcender une optique purement nationale ;
- Aux Pays-Bas (Deventer)⁹ : préparation d'une liste de recommandations formulées par chacun des 7 pays aux niveaux local, national, européen pour favoriser l'engagement bénévole des migrants et minorités ethniques ; illustration par des exemples de bonnes pratiques qui ont pu contribuer peu ou prou à promouvoir le bénévolat des populations étrangères.

Les résultats des travaux seront publiés en juillet 2006 sur le site du CEV sur la base des contributions des 7 pays partenaires.

II Immigration et intégration en France en 2006

Les notions d'immigration et d'intégration sont au cœur du projet Involve. L'identification de la population concernée est importante avant de dresser un état des lieux sur les politiques d'immigration et d'intégration mises en œuvre en France.

1) Immigration, population immigrée, population étrangère

Selon l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee), la population étrangère « est définie en fonction du seul critère de nationalité : est étranger toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française »¹⁰.

La « nationalité n'est pas une caractéristique permanente. Au cours de sa vie, un étranger peut acquérir la nationalité française. Il est alors recensé en tant que Français par acquisition et ne fait plus partie de la population étrangère ».

Un « enfant né en France de deux parents étrangers est en général étranger à sa naissance, sauf si ses parents étaient eux-mêmes nés en France. A sa majorité, il acquiert automatiquement, mais sous condition de résidence en France, la nationalité française, qu'il peut décliner par déclaration volontaire ».

Selon la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, « la population immigrée est composée des personnes qui résident en France et qui sont nées étrangères

⁷ guide d'entretien et organisation des groupes de travail proposés par Tandem (Royaume-Uni) pour Volunteering England

⁸ préparation et organisation des groupes de travail par la Fondation pour le bénévolat de la région de Valence (Espagne)

⁹ préparation et organisation du séminaire par le Civiq avec Kind Partners.

¹⁰ Insee, « Les immigrés en France », Paris, édition 2005.

dans un pays étranger »¹¹. Dans cette acception, un individu reste immigré même si sa nationalité change.

Tout étranger n'est donc pas un immigré puisque certains étrangers sont nés en France. De la même manière, tout immigré n'est pas forcément un étranger puisque certains ont acquis la nationalité française. La population immigrée se compose néanmoins pour la plus grande partie d'étrangers. En 1999, 63.9% des immigrés sont étrangers.

Selon les derniers recensements (1999), la population immigrée s'élève à 4.31 millions soit 7.4% de la population totale, proportion constante depuis 1975. Le nombre d'étrangers s'élève à 3.67 millions soit 6.3% de la population totale. Les étrangers nés à l'étranger sont 2.750 millions ; les étrangers nés en France 510 000.

En 1999, 45% des immigrés venaient d'Europe dont 13.2% hors de l'Union européenne ; 39.3% venaient d'Afrique (13.4% d'Algérie, 12.1% du Maroc, 4.7% de Tunisie, 9.1 % d'autres pays d'Afrique en particulier du Sénégal et du Mali, Afrique noire) ; 12.7% venaient d'Asie (4% de Turquie, 3.7% du Cambodge , Laos, Vietnam ; 5% d'autres pays d'Asie) ; 3% venaient d'Océanie.

Le nombre d'immigrants à caractère permanent s'établit en 2003 à 135 400 (non compris les entrants en provenance de l'Espace économique européen : Union européenne à 15 + Islande, Norvège, Liechtenstein). La plus grande partie des étrangers autorisés à résider de façon durable en France sont originaires d'Afrique (67%) notamment d'Algérie et du Maroc ; 16% viennent d'Asie ; 10% de l'Europe non communautaire (hors Europe des 15 en 2003) et 8% d'Amérique.

L'immigration s'explique essentiellement pour des raisons familiales (79% des entrées) : regroupement familial pour les familles non originaires d'Europe. Seuls 5% des immigrants sont des travailleurs permanents. 7% des immigrants ont obtenu le titre de réfugiés (9 800 personnes); 6% sont des visiteurs (7 600 personnes).

Parmi les séjours temporaires, les plus nombreux sont les demandeurs d'asiles (52 200) et les étudiants (52 100) dont l'effectif a doublé depuis 1999 en raison d'une politique d'accueil plus volontariste.

Depuis 1982, le niveau d'études des immigrés a nettement progressé. En 1982, seuls 6% des immigrés âgés de 30 à 49 ans possédaient un diplôme du supérieur ; en 1999, ils sont 21% dans ce cas. Dans le même temps, la part de ceux qui ne disposent au plus que du Certificat d'étude (CEP) a chuté de près de la moitié passant de 81% à 42%. L'élévation du niveau scolaire s'observe dans la population française en général mais elle est plus soutenue pour les immigrés : en 1982, les immigrés étaient deux fois moins nombreux que les Français de souche à être diplômés de l'enseignement supérieur ; en 1999, ils sont presque aussi souvent diplômés du supérieur.

Le niveau scolaire atteint par les immigrés dépend de leur histoire migratoire et surtout de leur âge à l'arrivée en France. Quel que soit le pays d'origine, le niveau de formation des immigrés ayant achevé leurs études avant leur venue en France n'a cessé d'augmenter : il

¹¹ Ibidem

est en moyenne de 18.4 ans pour les immigrants arrivés entre 1981 et 1999 contre 14.9 ans pour ceux arrivés entre 1962 et 1973.

Le comité interministériel de contrôle de l'immigration, réuni en février 2006, a souligné la grande stabilité des flux migratoires en 2005, que ce soit pour le nombre de visas accordés, le nombre de titres de séjours délivrés (164 234) et les demandeurs d'asile. Environ 45 000 étrangers sont déboutés chaque année du droit d'asile.

La France n'est plus aujourd'hui un pays d'immigration massive souligne une synthèse réalisée par l'Institut national d'études démographiques (INED) en 2005. Elle n'apporte plus qu'une contribution minoritaire à la croissance démographique (entre 25% et 40%). En effet, avec 807 000 naissances pour 537 000 décès, la France fait figure d'exception en Europe. La plupart de nos voisins européens (Allemagne, Italie, Portugal, Grèce, Royaume-Uni, Suisse) doivent la croissance de leur population à l'immigration (de 50% à 100%).

2) Politiques d'immigration et d'intégration en France

Le dernier rapport de la Cour des Comptes¹² rendu public en février 2006 sur l'accueil des immigrants et d'intégration des populations issues de l'immigration permet de dresser le panorama de la politique française en matière d'immigration et d'intégration.

Le rapport souligne trois axes principaux de cette politique :

- l'attention portée depuis cinquante en France sur les conditions d'accès et de séjour avec notamment la lutte contre l'immigration irrégulière et le détournement des procédures ;
- un service public de l'accueil des immigrants avec la généralisation du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ;
- l'intégration avec la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances notamment dans des domaines déterminants comme le logement, l'emploi ou l'école.

En matière d'asile, l'Office français de la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est depuis la loi du 10 décembre 2003, le guichet unique des demandeurs d'asile en France. Une Commission des recours des réfugiés (CRR) a été mise en place qui rend plus de décisions qu'elle n'a enregistré de recours. Un dispositif d'aide au retour volontaire a également été mis en place par le Comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI) pour les déboutés qui demeurent irrégulièrement sur le territoire.

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 comporte un chapitre dédié à l'accueil et l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration qui prévoit 4 axes :

- la création de l'Agence nationale pour l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) qui est la fusion de l'Office des migrations internationales (OMI) et du Service social d'aide aux émigrants (SSAE) ;

¹² Rapport public disponible sur Internet : <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/rp2005/immigrants.pdf>

- la généralisation au 1^{er} janvier 2006 du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ;
- une meilleure coordination au niveau local des instruments de la politique d'intégration en élaborant en particulier un programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI) ;
- une actualisation des missions du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).

Le Contrat d'aide à l'intégration comporte 4 rubriques¹³ :

- un contrat signé par les primo-immigrants précisant les conditions de leur installation durable en France (un objectif de 100 000 contrats signés est fixé) ;
- une formation renforcée pour les immigrants ;
- un accompagnement personnalisé dans la durée ;
- un parcours renforcé pour les femmes.

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a participé à la réalisation d'un module « Vivre en France » dans le cadre d'un atelier d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes qui ne maîtrisent pas le français écrit. Le Service pour les droits des femmes et l'égalité (SDFE) sensibilise également ses partenaires à la problématique particulière des femmes immigrées.

L'intégration dans la société française des immigrants et des populations issues de l'immigration concerne 9 domaines en particulier :

- 1) l'emploi : le service de la main d'œuvre étrangère est isolé par rapport aux autres activités du service public de l'emploi ; la Cour des Comptes propose une extension du régime des quotas pour certaines professions déficitaires ;
- 2) la concentration de l'habitat très forte pour certaines populations immigrées enraye le processus d'intégration ; la question est particulièrement cruciale pour les immigrants en situation d'instabilité et de précarité ;
- 3) l'école et l'apprentissage du français : un statut particulier est conféré aux élèves pendant l'année scolaire de leur arrivée (deux ans au maximum) pour pouvoir les intégrer rapidement dans un cursus scolaire normal ; l'octroi d'un titre long de séjour pourrait être lié à la capacité d'apprendre le Français qui reste un facteur majeur d'intégration et d'autonomie ;
- 4) l'ouverture et l'exercice de droits sociaux comme l'Aide médicale d'Etat (AME) essentiellement pour les personnes en situation irrégulière ou l'Allocation d'insertion devenue Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
- 5) les femmes immigrées : un groupe de travail a été constitué en 2004 intitulé « Femmes de l'immigration : assurer le plein exercice de la citoyenneté, à part entière, à parts égales » et une Charte de l'égalité entre hommes et femmes adoptée également en 2004 ; les formations linguistiques financées par le FASILD concernent pour 65 à 75% des femmes étrangères ;
- 6) les mineurs étrangers isolés : leur flux est en régression (1200 en 2004) ; ils concernaient essentiellement des enfants roumains victimes de réseaux et des enfants soldats venus d'Afrique ;

¹³ bilan évaluation de ce contrat en annexe

- 7) les vieux travailleurs immigrés : aucune avancée n'a été réalisée en la matière malgré des rapports réalisés notamment par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) ;
- 8) l'histoire de l'immigration : un groupement d'intérêt public (GIP) intitulé « Cité nationale de l'histoire de l'immigration » a été créé par le décret du 30 décembre 2004 dont l'objet est de rendre accessible l'histoire et les cultures de l'immigration en France ; ce GIP remplace ainsi l'Agence pour le Développement des relations interculturelles (ADRI) ;
- 9) les politiques de co-développement et d'aide à la réinsertion : le co-développement se définit comme « toute action d'aide au développement quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le domaine dans lequel elle intervient, à laquelle participent des migrants vivant en France, quelles qu'en soient les modalités » ; l'aide au retour n'a concerné que 150 personnes par an ce qui est très marginal.

En matière de pilotage des politiques d'immigration et d'intégration, la Cour des comptes fait les préconisations suivantes :

- améliorer l'information publique : un rapport annuel est remis depuis la loi du 26 novembre 2003 au Parlement sur les orientations de la politique gouvernementale en matière d'immigration ;
- développer les statistiques confiées à l'INSEE, à l'ANAEM et à l'INED : un rapport annuel est également publié ; le seul frein est l'interdiction confirmée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de retenir des critères raciaux ou nationaux dans les fichiers/questionnaires individuels ;

La Cour insiste sur la création de nouveaux organismes comme l'ANAEM mais aussi la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) créée par la loi du 30 décembre 2004. Jusqu'à présent elle a enregistré 728 réclamations ; les motifs de discrimination les plus souvent invoqués sont liés à l'origine ethnique ou raciale (37.5% des réclamations).

La Cour des comptes insiste sur l'inter-ministériarité des politiques d'immigration et d'intégration puisque plusieurs services de ministères différents sont impliqués : Education nationale, Emploi et cohésion sociale, Affaires étrangères....

En conclusion, le rapport souligne que les politiques ont jusqu'à présent donné la priorité à la maîtrise des flux migratoires et à l'accueil des nouveaux arrivants, faisant passer au second plan la question de l'intégration qui s'inscrit dans le long terme. Selon le premier président de la Cour des Comptes, interrogé en février 2006, la principale discrimination est liée, directement ou indirectement, à l'immigration. Elle appellerait donc des mesures spécifiques.

Une forme de « discrimination positive » a été évoquée en France, inspirée du modèle américain. Selon Daniel Sebbagh¹⁴ l'environnement juridique est fondamentalement différent puisque dans la Constitution française, l'article premier interdit les distinctions fondées sur l'origine, la race ou la religion alors qu'aux Etats-Unis le texte constitutionnel pose juste le principe de l'égalité des personnes devant la loi, les classifications raciales sont donc admissibles.

¹⁴ chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI-Sciences PO), interrogé par le journal Le Monde en février 2006

Pour connaître précisément les discriminations dont sont victimes les populations issues de l'immigration, des études permettraient de quantifier l'étendue du phénomène pour l'accès au logement, à l'emploi... Mais la France reste réfractaire aux statistiques « ethniques ». Une des objections majeures, selon Daniel Sebbagh, est le souvenir du « statut de juif » instauré par le gouvernement de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Une autre objection est la peur pour ces populations d'être stigmatisées par ces questionnaires qui opéreraient une distinction entre les nationaux et les immigrés.

Une politique de la ville intégrée à la politique d'intégration ?

Après la flambée de violence dans les banlieues françaises en novembre 2005, le Premier ministre a annoncé la création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC) inscrite dans le projet de loi présenté en janvier 2006 dont les objectifs sont les suivants :

- « mobiliser de manière plus efficace l'ensemble des politiques concourant à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers les plus en difficulté et à l'intégration des populations issues de l'immigration ;
- renforcer les synergies entre politique de la ville et politique d'intégration ;
- simplifier et garantir dans la durée le financement des projets concernés, conforter le tissu associatif local ».

Cette Agence « contribue sur le territoire national à des actions en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle participe à des opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle met en œuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations dont les personnes concernées sont ou peuvent être victimes. Elle contribue, en outre, à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire ».

L'Agence regroupe les financements de l'Etat, de l'Europe, voire d'autres partenaires, participant à ces objectifs. La Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la Parité conduit, au cours de 2006, la mise en place de l'Agence, qui disposera d'équipes territoriales.

III. Bénévolat et volontariat en France en 2006

Une facette importante de l'intégration des étrangers en France est leur participation aux activités de la cité, notamment aux activités bénévoles même si pour des raisons de « tabou, prétendument républicain » selon l'expression du Haut Conseil à l'Intégration¹⁵, il n'est pas possible dans les enquêtes nationales, « même à des fins purement statistiques et sous le couvert de l'anonymat » d'isoler la part des immigrés dans les populations étudiées, par exemple la population bénévole.

S'il n'est pas possible d'apprécier le taux d'engagement des populations immigrées et réfugiées dans les associations, on peut en revanche donner les caractéristiques générales de la population bénévole en France.

¹⁵ Haut conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, la Documentation française, Paris, 2002.

1) Bénévolat et volontariat¹⁶

Il existe deux termes en français : bénévolat et volontariat qui ne recouvrent pas les mêmes réalités même si toutes les deux évoquent le don de soi et ont en commun cinq caractéristiques :

- l'engagement ;
- la liberté : on s'engage de son plein gré ;
- le désintéressement : l'acte est sans but lucratif même si le volontariat autorise une indemnité ;
- une action organisée et collective: on appartient à un groupe, à une structure ;
- au service de la communauté : cette action est guidée par la notion d'intérêt commun ou général¹⁷.

Le bénévolat n'a pas de statut, le volontariat en a plusieurs : volontaires de la solidarité internationale (loi de 2005), volontaires civils (depuis la fin de la conscription obligatoire en 2002), volontaires associatifs (projet de loi en 2006) et sapeurs-pompier volontaires (loi de 1996).

Le bénévolat comme le volontariat se développent dans le cadre d'associations régies par la loi de 1901 (et son décret d'application).

Les droit de réunion et d'association, droits acquis sous la III^{ème} République en France, sont étroitement associés au développement de la vie associative qui a connu un développement très important depuis les années 70 avec une prise de conscience que l'on ne pouvait pas tout attendre de l'Etat (pouvoirs publics) ni du Marché (les entreprises) et qu'il existait un espace pour l'initiative individuelle et collective. On a parlé de tiers secteur (ni public, ni privé) ou d'économie sociale (qui regroupe les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles).

2) Données socio-économiques

Deux études servent de base au recensement de la population bénévole : celles du Laboratoire d'économie sociale (Université de Paris 1)¹⁸ dirigées par le professeur Edith Archambault jusqu'en 1997 et celle réalisée par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE)¹⁹ dans le cadre de l'enquête vie associative (octobre 2002) et des enquêtes permanentes sur les ménages (1996-2002).

¹⁶ Halba (Bénédicte), *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La Documentation française, Paris, 2003.

¹⁷ Centre d'études et d'information sur le volontariat, Paris, 1974.

¹⁸ Archambault (Edith) et Boumendil (Judith), *Enquête sur les dons et le bénévolat*, LES-Fondation de France (1991-1997)

¹⁹ Febvre (Michèle) et Luller (Lara), « Vie associative et bénévolat en 2002 », INSEE, Paris, 2004.

L'enquête de l'INSEE a considéré la population de plus de 15 ans (plus de 18 ans pour le LES) et a considéré le bénévolat de manière globale (bénévolat formel dans une association et informel hors association).

L'évolution du nombre de bénévoles a été la suivante :

- 1990 : 7,9 millions soit 19% des Français âgés de plus de 18 ans (1) ;
- 1993 : 9,1 millions soit 21% (+ 18 ans) (1) ;
- 1996 : 10,4 millions soit 23,4%. (+18 ans) (1)
- 2004 : 13 millions de bénévoles soit 28% de la population de plus de 15 ans (2).

Le profil-type du bénévole Français :

- Plutôt un homme : 21% d'hommes contre 18% de femmes jusqu'en 1997 (1) ; 30 % d'hommes contre 22% de femmes en 2004 (2) ;
- Les classes d'âge les plus nombreuses sont les 35-44 ans (26%) et les 45-59 ans (25%) jusqu'en 1997 (1) ; les 30-39, 40-49 et 60-69 ans (29%) en 2004 (2) .
- Les catégories socio-professionnelles les plus représentées concernent les professions intermédiaires, les cadres moyens (29%) , cadres supérieurs (28%) et professions indépendantes (27%) pour l'étude du LES ; les agriculteurs (44%) , les enseignants (43%), les cadres (37%) et les professions intermédiaires (33%) pour l'INSEE ;
- Les bénévoles sont plus nombreux dans les communes de moins de 2000 habitants que dans les villes de plus de 100 000 habitants (1) ; 31% des bénévoles vivent en zone rurale, 21% dans la région parisienne (2).

Cinq domaines d'activité regroupent plus de 95% de bénévoles :

- le caritatif et l'humanitaire : 28,5% ;
- le sport, les loisirs, la jeunesse et la culture : 26% ;
- la santé et les services sociaux : 21% ;
- la défense des intérêts (environnement, consommateurs, droits de l'homme...) : 21%.

La probabilité d'être bénévole augmente avec le diplôme (la proportion de bénévoles parmi les diplômés est plus importante que parmi les personnes sans diplômes), avec la pratique religieuse (on est plus facilement sollicité), avec la taille de la famille (mais les enfants en bas âge sont un frein à l'engagement bénévole).

Le bénévolat ne se développe pas uniquement au sein des associations. La plupart des conseillers municipaux des 36 660 communes françaises le sont à titre bénévole. Les conseils de quartier²⁰, qui se sont développés dans de nombreuses villes françaises sont basés sur le bénévolat. Les conseils de quartier sont des structures de réflexion sur la vie des quartiers. Renouvelés tous les trois ans, ils sont des relais indispensables entre les habitants, les élus et les services de la Ville.

²⁰ Mairie de Rouen, **Service Démocratie locale**, mël : conseil.quartier@rouen.fr

Leurs réunions permettent de développer l'échange et le dialogue et de faire émerger des propositions, sur le cadre de vie notamment. Chaque conseil bénéficie d'un budget pour la communication auprès de ses habitants. Être conseiller de quartier implique du temps. Les personnes intéressées proposent leur candidature lors des réunions ou en s'adressant au service Démocratie locale de la mairie. Leur mandat est de trois ans. Les conseils de quartier sont des instances consultatives sur les dossiers les concernant et soumis au vote du conseil municipal.

Dans ce cadre, des conseils de résidents étrangers ont été créés dans plusieurs villes françaises, notamment à Paris²¹.

3) Politique en matière de bénévolat et de volontariat ; le cas du bénévolat des migrants et minorités ethniques

Si le droit d'association est reconnu à tout citoyen sur le sol français depuis la loi Waldeck Rousseau du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, ce droit a pu être plus restrictif à l'égard des populations étrangères.

De la liberté surveillée à la liberté pour les associations d'étrangers

Un décret-loi du 12 avril 1939 portant statut particulier des associations étrangères et associations composées d'étrangers stipule qu'aucune association ne peut se former, ni exercer son activité en France sans autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur. L'autorisation peut être accordée à titre temporaire ou soumise à un renouvellement périodique. Elle peut être subordonnée à l'observation de certaines conditions par décret. Elle peut être retirée, à tout moment, par décret.

En 1948, l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies proclame universellement le droit de s'associer librement. C'est une référence pour le droit français.

Cette liberté de réunion et d'association est à nouveau consacrée par l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales , signée le 4 novembre 1950, publiée en France par le décret du 3 mai 1974.

Un autre texte international de portée contraignante pour les Etats signataires, garantit le droit de s'associer librement : c'est l'article 22 du Pacte relatif aux droits civils et politiques signé le 16 décembre 1966.

En 1971, par décision du 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel censure l'essentiel du projet de loi Marcellin qui tendait à réformer la liberté d'association en la soumettant à un mécanisme d'autorisation préalable, et fait de la liberté d'association un principe à valeur constitutionnelle, un des principes fondamentaux affirmés par le préambule de la Constitution.

En 1981, la loi du 9 octobre abroge les discriminations à l'encontre des étrangers introduites par le décret-loi de 1939 et rétablit ainsi la liberté d'association dans sa plénitude de principe et sa généralité.

²¹ voir un exemple dans les bonnes pratiques pour la France

Un Cd-rom a été édité, en 2001, avec le soutien de la Mission interministérielle pour la Célébration du Centenaire de la loi de 1901, sur « 20 ans de liberté d'associative pour les étrangers »²² qui proposait un montage d'interviews de différents acteurs : la France avant 1981, l'abrogation de la loi de 1939 et la situation aujourd'hui et demain.

Associations de l'immigration et organisations de solidarité internationale (OSIM)

Au cours des vingt dernières années, le développement des associations locales a souvent été encouragé par les collectivités locales et les pouvoirs publics au nom de la décentralisation et de la démocratie participative²³. Ces associations regroupant des populations issues de l'immigration ont été appelées « associations de l'immigration ».

On connaît assez mal les mouvements associatifs issus de l'immigration : la place qu'elles occupent dans le mouvement associatif en France leur rôle en matière de mixité ou au contraire de repli identitaire, leur participation aux politiques publiques. Pour répondre à ces questions, l'Agence de Développement des Relations Interculturelles (ADRI), le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) ont organisé des séminaires en 2001 portant sur l'état des lieux des associations de l'immigration et leurs relations avec les pouvoirs publics.

L'Institut Panos a publié en 2005 un livre²⁴ qui présente des témoignages d'initiatives et de pratiques des organisations de solidarité internationale (OSIM) dans différents pays. Pour la France, sont présentées les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIIM) dont la définition est la suivante : « des associations à but non lucratif constituées par des personnes issues de l'immigration et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité internationale avec les pays d'origine »²⁵. .

La structuration des « échanges matériels, financiers, culturels entre le Nord et le Sud dont les personnes issues de l'immigration sont les acteurs »²⁶ au sein des associations montre leur volonté d'agir collectivement pour dépasser leur cercle familial. Cet engagement associatif leur permet également d'acquérir une plus grande visibilité.

Plus d'un tiers des personnes issues de l'immigration malienne et sénégalaise en France déclarent être membres et cotiser à une association villageoise. Une étude menée en 2000²⁷ a recensé 1 000 OSIIM en France. Un tiers de ces organisations sont issues des pays de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) ; un autre tiers des autres pays de l'Afrique subsaharienne. D'autres pays sont cités : Comores, Madagascar, pays du Maghreb...

²² réalisé par l'ADENOTEC

²³ Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), *Guide pratique de l'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002

²⁴ Blion (Reynald) et Meknache Boumaza (Nedjma), *Europe des migrations/Europe de développement*, op.cit

²⁵ Définition proposée par C . Daum dans son enquête de 2000 citée par R. Blion.

²⁶ Blion (Reynald) , *Europe des migrations/Europe de développement*, op. cit.

²⁷ C . Daum, enquête de 2000, citée par R. Blion

Plus des deux tiers des OSIIM sont installées en Ile de France où sont également installées la plupart des populations issues de l'immigration. D'autres régions d'implantation sont citées : la Lorraine, la Provence Alpes Côte d'Azur ou encore le Nord Pas de Calais.

En moyenne, elles comptent une centaine de membres. Leur moyen de financement émane pour la majorité d'entre elles des cotisations et dons volontaires de leurs membres, pour un budget annuel de 15 000 €. Seulement 20% accèdent aux fonds publics. 30% des OSIIM ont conclu des accords cadres avec l'administration nationale ou locale ; 70% ont des partenariats locaux.

Si plus des deux tiers des OSIIM originaires des pays de la vallée du fleuve Sénégal sont des associations villageoises (agissant au seul bénéfice de leur village), les associations issues des autres migrations (Maghreb, Océan indien, Asie) ont des objets plus ouverts : association d'appui, association professionnelle ou communautaire.

Les objectifs de ces OSIIM sont multiples : développement économique, social et culturel des pays d'origine mais aussi une dimension politique et sociale forte. Les projets initiés concernent surtout l'éducation, la santé, l'hydraulique ; plus du tiers des OSIIM enquêtées ont pour domaine prioritaire l'action médicale, 15% des projets éducatifs, 13% les échanges culturels. Moins de 10% des projets s'inscrivent dans le domaine de l'initiative économique (activités artisanales, création de coopérative...).

Pour de nombreuses associations issues de l'immigration, initier un projet avec le pays d'origine permet aussi de mobiliser sa communauté, dans le pays d'accueil et de sensibiliser des groupes particuliers aux réalités du pays d'origine, notamment les enfants, ce qui permet de les accompagner dans leur « construction identitaire ». La relation interculturelle, entre deux sociétés, deux cultures, est au cœur de leur action. Nombreux sont les projets d'échanges de jeunes entre sociétés du Nord (nés de parents immigrés ou non) et du Sud.

Les initiatives individuelles des migrants ont également été renforcées par l'émergence des associations de migrants²⁸ (issues du Mali, du Sénégal, des pays du Maghreb). Elles ont été encouragées par différents services de l'Etat : ministère des Affaires étrangères, secrétariat d'Etat à la Coopération, ministère des affaires sociales (Direction de la Population et des Migrations) et Fonds d'action sociale (FAS) et par les organismes de solidarité internationale. Depuis plusieurs années, les associations de migrants multiplient les activités de développement dans les pays d'origine. Cette dynamique est soutenue par les organisations de solidarité internationales (OSI). La commission Coopération Développement (COCODEV) a créé un groupe de travail *ad hoc* dans ce domaine.

Quels sont les domaines privilégiés d'intervention pour les bénévoles issus de l'immigration ?

Tous les champs de la vie associative sont évidemment ouverts aux populations issues de l'immigration. Certaines actions qui concernent au premier chef les migrants et des minorités ethniques nous semblent néanmoins des domaines où l'engagement bénévole de ces populations devraient pouvoir être favorisé plus facilement.

²⁸ Sami Nair, *Un nouveau regard sur l'immigration*, 1997

En l'absence d'études quantitatives réalisées dans ce domaine, nous pouvons seulement proposer une analyse qualitative de ces domaines d'engagement. Nous en avons recensé sept grandes catégories :

- 1) L'apprentissage du français, l'accompagnement à la scolarité et les activités périscolaires (actions financées essentiellement par le FASILD) : la maîtrise de la langue apparaît comme un préalable à toute bonne intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère ; de plus en plus d'associations cherchent des bénévoles auprès d'anciens bénéficiaires car ils savent les obstacles auxquels sont confrontés les publics auxquels elles s'adressent ;
- 2) Les actions culturelles (implications forte du FASILD et de l'ADRI) : pour se retrouver ensemble, conserver des liens privilégiés avec le pays d'origine mais aussi faire connaître sa culture à la société d'accueil, de plus en plus de migrants créent des associations qui ont pour objet la connaissance de la culture de leur pays; de nombreux centres sociaux développent dans les quartiers des ateliers « découverte » animés par des bénévoles issus de l'immigration ;
- 3) La médiation : partie sur une base bénévole (Grands frères, Femmes-relais), ces activités sont devenues des métiers à part entière , leur mission est de prévenir les petits conflits du quotidien par un travail d'écoute et de médiation entre les habitants et les institutions et entre les habitants eux-mêmes;
- 4) La formation et l'emploi : dans les missions locales et dans les associations, des actions de parrainage ou de tutorat sont menées pour des jeunes et des moins jeunes issus de l'immigration ; les tuteurs ou parrains choisis le sont à titre bénévole (retraités ou professionnels acceptant de suivre un jeune) ; de plus en plus les missions locales cherchent des parrains ou des marraines issus eux-mêmes de l'immigration ;
- 5) L'accès au logement : de plus en plus de migrants, souvent en situation irrégulière, s'engagent dans des associations qui interviennent pour informer sur les démarches et possibilités d'aide, parfois servent d'intermédiaires entre les populations et les administrations ou les bailleurs ; on pense à l'association Droit au logement (DAL) qui a mené plusieurs actions coups de poing pour investir des immeubles laissés vacants ;
- 6) La prévention et l'information en matière de santé : des migrants de plus en plus nombreux s'engagent dans ces associations pour informer les populations immigrées isolées des soins dont elles peuvent bénéficier ;
- 7) L'information sur les droits : beaucoup d'étudiants étrangers ou d'étrangers qui n'ont pas le droit de travailler en France s'engagent bénévolement dans des associations qui proposent des consultations juridiques gratuites aux populations issues de l'immigration.

IV. Dépasser les barrières à l'engagement bénévole des étrangers au travers d'exemples de bonnes pratiques

L'objet du projet Involve est d'identifier les obstacles à l'engagement des personnes issues de l'immigration et de donner des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine, repérés dans chacun des 7 pays partenaires. Si les freins/limites/obstacles sont sensiblement les

mêmes dans chacun des pays, les exemples de bonnes pratiques sont très liés aux politiques nationales d'intégration.

1) **Barrières/obstacles au bénévolat**

Les principaux obstacles à l'engagement des populations issues de l'immigration identifiés pour la France sont les suivants :

- un frein statutaire : les étrangers en situation précaire ou instable hésitent à rejoindre des associations comme bénévoles étant préoccupés par leur statut provisoire, parfois à la limite de la légalité ; exception faite des associations plus militantes, de défense de droits qui rallient de plus en plus d'étrangers même en situation irrégulière (exemple de Droit au Logement et des sans-papiers) ;
- un frein linguistique : la maîtrise du français est une condition presque tacite pour être bénévole dans une association, quelle que soit la mission exercée (accueil, encadrement d'une activité, animation du site Internet...)
- un frein psychologique : le bénévolat est fondé sur l'estime de soi et des compétences ou savoirs que l'on peut transmettre ; beaucoup d'étrangers confrontés à des difficultés multiples (accès au logement, à l'emploi) ont une image négative d'eux-mêmes et de leurs capacités ;
- un frein éducatif : la méconnaissance du monde associatif ; certaines personnes issues de l'immigration voient les associations comme des prestataires de services et n'imaginent pas qu'ils pourraient être des acteurs ;
- un frein culturel : les associations considèrent elles-mêmes trop souvent les populations issues de l'immigration comme des publics et non comme des partenaires à part entière ; l'accès au conseil d'administration (fonctions bénévoles élues) est difficile pour les minorités ;
- un frein financier : la première préoccupation est souvent de gagner sa vie, même les étudiants étrangers dont les bourses et les soutiens familiaux ne suffisent pas toujours ; ils n'ont pas le temps d'être bénévoles ;
- un frein « sociétal » : l'image négative que leur renvoie parfois le pays d'accueil n'incite pas les populations issues de l'immigration à s'engager dans des associations « généralistes », microcosme de la société dans son ensemble ;
- un frein administratif : créer et développer une association nécessite de suivre des procédures qui peuvent rebuter des personnes étrangères (déclaration à la préfecture, rédaction des statuts...) ; l'écrit est très sollicité.

Cette liste n'est pas exhaustive. Si l'on compare avec les freins à l'engagement bénévole de la population française dans son ensemble, on retrouve des points communs : le manque de temps, le manque d'information sur le bénévolat, une mauvaise expérience lors d'un premier contact avec une association, le frein financier (particulièrement auprès des jeunes qui ont des petits boulots pour financer leurs études)...

2) **promotion du bénévolat/volontariat des étrangers en France : exemples de bonnes pratiques**

Voici quelques exemples de bonnes pratiques proposées pour la France. Ils ont été choisis en fonction de leur singularité et de leur dimension n'affichée d'intégration des populations issues de l'immigration.

2.1 Les conseils de résidents étrangers - Conseils de quartier permettant à des étrangers n'ayant pas le droit de vote aux élections locales de pouvoir participer à la vie de la cité ;

Exemple Conseil des résidents étrangers non communautaires à l'initiative de la Mairie du XIX^{ème} arrondissement à Paris²⁹

En 1999, 25 528 des 172 587 habitants du 19^{ème} étaient ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, soit près de 15% contre 10% sur l'ensemble de Paris. Les nationalités les plus nombreuses sont : les ressortissants de l'Afrique hors Maghreb (6 250), de l'Algérie (4 533) et de la Chine (2 763).

Installé en 2003, le Conseil des résidents étrangers non communautaires est l'équivalent local du Conseil des Parisiens non communautaires créé par le Maire de Paris début 2002. Son objectif est d'intervenir de manière consultative sur la vie de la cité et de permettre l'insertion des résidents étrangers non communautaires. Les critères retenus pour la composition du Conseil dans le XIX^{ème} sont les suivants : parité hommes/femmes, représentativité de tous les continents et régions du monde, catégories socioprofessionnelles et motivation personnelle.

Des exemples d'actions réalisées à l'origine de ce conseil : un dispositif d'accompagnement des enfants issus de parents étrangers pour l'aide aux devoirs et de médiation parents/professeurs ; Journée annuelle de la citoyenneté des résidents étrangers ; Nouvel an chinois ; votation citoyenne en décembre 2002 sur le droit de vote et l'éligibilité des étrangers aux élections locales ; débat à l'occasion de la Journée internationale des femmes sur les droits des femmes issues de l'immigration.

2.2 L'accompagnement à la scolarité – Actions menées par des associations dans le cadre de la Politique de la Ville, cherchent à associer des étrangers au sein des équipes bénévoles encadrant les élèves (primaire, collèges, lycées)

Exemple : création d'un tout nouveau centre social dans le XIV^{ème} arrondissement de Paris associant les populations étrangères habitant dans le quartier

Depuis 1991, la politique de la ville associe tous les acteurs impliqués dans la vie de la cité : préfecture (Etat), conseil régional (région), conseil général (département), mairies (niveau local). Elle finance ainsi des actions locales, pour certaines zones géographiques bien déterminées (quartier par quartier) définies en fonction de certains critères (taux de chômage, allocataires des minimas sociaux, foyers monoparentaux...). Sa vocation est d'intégrer les habitants des quartiers présentant ces caractéristiques dont beaucoup sont issus de l'immigration³⁰.

²⁹ Mairie de Paris, *Printemps de la démocratie locale*, Paris, Juin 2004.

³⁰ circulaire du 8 février 1991 relative à la mise en oeuvre de la politique de la ville et du développement social urbain "répondre à l'exigence de lutte contre les exclusions et agir en faveur du développement économique et de l'insertion des quartiers et des populations en difficulté..."

L'accompagnement à la scolarité proposé par des associations intervenant dans ces quartiers est un des thèmes privilégié d'action, beaucoup de parents étrangers étant très concernés par l'éducation de leur enfant

En matière d'échec scolaire, on construit vite un « profil type » de l'enfant qui sera inévitablement confronté à un échec scolaire « enfant d'immigré ou de migrants, issu d'une famille monoparentale, habitant dans des cités ou des quartiers difficiles ». Or une étude du ministère de l'éducation publiée l'été 2005 permet d'avoir une vision moins caricaturale des choses :

- Public étudié : 16 700 élèves entrés en sixième en 1995 dont on étudie la situation scolaire en 2002 ;
- Premier constat : « les enfants d'immigrés présentent un risque moins élevé de sortie précoce du système éducatif que les autres élèves » car ils veulent encore plus s'en sortir que les autres ;
- Deuxième constat : à situation sociale et familiale comparable, ils sont statistiquement plus nombreux à préparer un baccalauréat général ;
- Un handicap majeur : un des déterminants majeurs de la réussite scolaire reste la situation socioprofessionnelle des familles or les enfants d'immigrés sont plus souvent que les autres issus de milieux défavorisés : $\frac{3}{4}$ sont les enfants de parent ouvrier, employé de service ou inactif (au chômage) contre $\frac{1}{3}$ chez les jeunes dont aucun des parents n'est immigré ;
- Un atout majeur : les parents immigrés même s'ils ne sont pas très actifs au sein de l'école, plus au sein des associations, attendent beaucoup de l'école ; leurs enfants intériorisent ces ambitions familiales ; venus de pays étrangers pour trouver une vie meilleure, ils croient davantage en l'école comme outil de promotion sociale ;
- Un revers de la médaille : les enfants d'immigrés habités d'une plus forte ambition se retrouvent déçus quand leur orientation ne correspond pas à leurs attentes et expriment plus fréquemment « un sentiment d'injustice » ;
- Un moteur puissant : la « volonté de mobilité sociale » qui anime nombre d'enfants d'immigrés ou d'étrangers, élément très positif pour leurs ambitions en matière d'études et leur projet professionnel

Le fait d'associer les habitants issus de l'immigration à des actions d'accompagnement à la scolarité menées par des associations locales sont des moyens de reconnaître la diversité des acteurs qui participent à l'éducation : les enseignants, les parents, les bénévoles. Les origines culturelles plurielles des accompagnateurs sont un atout pour les enfants qui peuvent parfois mieux s'identifier à des bénévoles qui partagent leur culture ou leur spécificité (être étranger en France).

2.3 L'expression des jeunes issus de l'immigration - Actions menées par des mouvements d'éducation populaire

Les enfants issus de l'immigration, comme leurs parents, sont porteurs d'une double identité : celle du pays dans lequel ils grandissent ; celle du pays de leurs parents. Des études sociologiques menées en France , notamment dans les années soixante auprès de populations polonaises dans le Nord, mais aussi plus récemment auprès de populations maliennes dans la région parisienne, ont montré que plus le lien avec le pays d'origine est

fort, plus l'intégration est facile. Plus il est éloigné et faible, plus l'intégration est difficile, chaotique, le sentiment de déracinement est un obstacle à une bonne intégration.

Plusieurs initiatives, prises par des mouvements d'éducation populaire, ont permis à des jeunes issus de l'immigration de pouvoir s'exprimer sur leurs origines et sur la société d'accueil en menant des actions particulières. Les jeunes ont ainsi pu participer ou organiser eux-mêmes des manifestations.

Exemple : Peupliers à palabres, action initiée par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire, avec le Conseil national des villes, le Caras, Leo Lagrange, le Haut conseil des maliens de France avec le soutien la Mairie de Paris, et du Conseil régional d'Ile de France

En Afrique, le baobab est un arbre symbolique sous lequel se réunissent les habitants du village pour parler et échanger. Une déclinaison européenne a été trouvée : les peupliers. Le but est de donner la parole à des jeunes originaires d'Afrique sub-saharienne (plus récente que l'immigration maghrébine) âgés de 14 à 25 ans. Ils échangent sur leur histoire commune, font un travail de mémoire, évoquent les différences de représentations entre l'Europe vue d'Afrique et l'Afrique vue d'Europe.

Le cadre est celui de la quatrième phase du processus du « Forum de la jeunesse franco-africaine ». La première réunion s'est tenue à L'INJEP et a rassemblé plusieurs associations de jeunes d'Afrique sub-saharienne (150 jeunes). Jusqu'en 2007, 12 « peupliers » vont être organisés : à Paris, Epinay, Montreuil, Evry, Fontenay sous Bois, Savigny le Temple, Nanterre.... Un livre sera publié en 2007 rassemblant tous les témoignages des différents « peupliers » organisés.

L'un d'entre eux organisé à Montreuil le 28 mai 2006 avait pour thème l'engagement des jeunes ici et là-bas. Les jeunes ont parlé de l'idée de citoyenneté (différentes définitions), du problème de la population noire en France, de l'emploi des jeunes et des jeunes franco-africains, de la participation des jeunes à la vie de la cité. Un slameur, Roger Mendy, a conclu sur ces mots : « ne pas s'engager pour se valoriser, se poser de bonnes questions, assumer la différence, être responsable, ne pas se battre seulement pour ceux de la même couleur mais au nom de l'humanité ».

Une rencontre a également été organisée à Bamako, en juillet 2005, dans le cadre du « Premier sommet de la jeunesse francophone ». Il a rassemblé 300 jeunes africains et européens d'origine africaine.

3) le bénévolat, vecteur d'intégration des migrants et minorités ethniques

Un engagement bénévole présente de nombreux atouts pour les personnes issues de l'immigration.

Dans le cas des OSIIM, l'ouvrage de l'Institut Panos³¹, insiste sur le fait qu'un engagement associatif confère des compétences particulières qu'elles vont transmettre à leurs partenaires dans les pays d'origine. Un des principaux impacts constatés est cette capacité de mobilisation et de structuration, une citoyenneté « renforcée ou nouvelle ».

³¹ Blion (Reynald), *Europe des migrations/Europe de développement*, op.cit.

Notamment, cette forme d'engagement associatif permettrait de changer l'ordre social établi en remettant en cause les rapports de force et de pouvoir entre les différents groupes sociaux qui serait susceptible de « débloquer certaines structures sociales figées ». Les actions des OSIIM, dans le Sud permettraient ainsi l'émergence d'une société civile.

Dans les pays d'accueil, au Nord, l'engagement associatif au sein des OSIIM des personnes issues de l'immigration est aussi très positif. Elle leur confère une reconnaissance et un rôle. Les démarches auprès des partenaires locaux ou nationaux ou avec les membres de leur communauté dans les pays d'accueil font émerger de nouveaux acteurs, impliqués dans la cité.

Il ne faut cependant pas circonscrire le bénévolat des populations issues de l'immigration aux seules associations de migrants, ce qui serait très réducteur. La plupart des personnes issues de l'immigration, s'engageront, comme les français de souche, dans les associations « généralistes » qui sont les plus nombreuses : associations sportives, de loisirs, caritatives, centres sociaux, défense de l'environnement ...

Le bénévolat, pour les personnes issues de l'immigration, comme pour les bénévoles de manière générale permet :

1. de se rendre utile à la communauté ;
2. de défendre un projet, une cause ;
3. de rencontrer des gens d'horizons très variés ;
4. de développer ou acquérir des compétences particulières dont on peut se servir dans une perspective professionnelle ;
5. d'utiliser utilement son temps ;
6. de partager des expériences.

Une bénévole d'origine africaine (sub-saharienne)³² a eu cette très jolie expression : le bénévolat des étrangers permet aux français de « voyager sans bouger » en rencontrant, au sein des associations des personnes d'origines culturelles très différentes. Elle a ajouté que ces échanges interpersonnels, informels, valaient toutes les formations.

Pour favoriser leur engagement, plusieurs recommandations ont été faites par le sous-groupe national français :

- développer les échanges interculturels : entre les pays d'origine et les pays d'accueil sur l'exemple des Histoires de toutes les couleurs (biographie de primo-arrivants rassemblées par les étudiants de l'AFEV³³);
- développer les projets d'échange de jeunes (issus de l'immigration ou non) avec les pays du Sud (pays d'origine ou non) sur l'exemple des Peupliers à palabres ;
- améliorer la connaissance des cultures des pays du Sud : plusieurs initiatives prises en France récemment vont dans ce sens notamment la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ou le Musée du Quai Branly ;

³² Eith-Laure Chouapi, très impliquée dans les Peupliers à Palabres mais également bénévole dans des associations « généralistes »

³³ action menée en 2002-2004 par l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev)

- améliorer la formation des travailleurs sociaux et des fonctionnaires chargés d'accueillir et d'accompagner les immigrants sur les atouts d'un engagement bénévole (intégration sociale mais aussi professionnelle) ;
- intégrer aux formations proposées aux primo-immigrants dans le cadre du CAI cette dimension d'engagement associatif.

Les recommandations seront faites aux acteurs publics impliqués dans les politiques d'immigration et d'intégration aux niveaux national (Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale, Ministère des Affaires étrangères, ANAEM, HCI), régional (conseils régionaux et services régionaux déconcentrés), département (conseils généraux compétents en matière d'action sociale), mairies (partenaires privilégiés des associations) ; aux associations et réseaux associatifs pour qu'elles favorisent l'engagement bénévole des populations issues de l'immigration.

Bilan du sous-groupe national français

Les principales difficultés rencontrées ont été nationales : sensibiliser les acteurs de l'intégration/immigration d'une part à la problématique du bénévolat des migrants et minorités ethniques ; glaner des informations sur le bénévolat des populations issues de l'immigration auprès des acteurs du bénévolat/volontariat ; convaincre des représentants français de participer à des séminaires de travail en anglais³⁴.

Contrairement à d'autres partenaires européens, comme l'Autriche ou l'Allemagne, dans lesquels existent des groupes constitués de bénévoles issues de l'immigration, appartenant à des associations de migrants ou généralistes, une telle assemblée n'existe pas pour la France. Les contacts ont été informels, personnels, directs sans réunion de tous les contacts en même temps. Les personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour le projet Mem-Vol en 2003, n'ont pas toujours donné de suite favorable. De nouveaux contacts ont été pris et ont été fructueux particulièrement auprès de l'Université d'Evry, avec le Caras³⁵, centre de recherche qui travaille sur la thématique de l'intégration et en particulier des populations issues de l'immigration.

Le contexte français est très sensible sur la thématique de l'immigration/intégration. De nombreux acteurs traditionnels ont vu leurs missions évoluer (notamment le Fasild), d'autres acteurs sont apparus (comme l'ANAEM). Des initiatives prises en 2003 dans le monde associatif (comme le Forim) n'ont pas été suivies d'actions concrètes.

³⁴ liste des personnes contactées pour la France avec celles qui ont témoigné de leur intérêt pour le projet

³⁵ Centre d'analyse et de recherche sur l'agir social (Caras)

Conclusion et perspectives

Ce projet Involve a apporté une réelle plus value par rapport au projet Mem-Vol.

En matière de coopération transnationale, les échanges entre les pays ont été beaucoup plus soutenus grâce à l'organisation des trois séminaires dans trois pays différents. L'implication de chacun, aux côtés des organisateurs qui étaient les plus concernés, a été très forte.

Le travail en binôme réalisé lors du séminaire espagnol à Valence a en particulier permis une collaboration très fructueuse avec notre partenaire autrichien³⁶ qui a publié un article sur le bénévolat des migrants et des minorités³⁷ dans la Lettre électronique de notre Institut. Cette contribution a permis d'apporter un éclairage très original sur une thématique encore peu développée en France et une ouverture européenne grâce au projet Involve.

Concernant la méthode de travail, la préparation des séminaires, les échanges avec des contacts nationaux, la supervision très efficace du Centre européen du Volontariat, ont impulsé un réel dynamisme au sein de l'équipe.

Du point de vue national, malgré les difficultés évoquées, plusieurs points positifs sont à souligner. L'information en matière de politique d'intégration et d'immigration s'est beaucoup développée : aux rapports de la Direction de la Population des migrations (DPM) et du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) s'est ajoutée la synthèse très précise et critique de la Cour des Comptes qui publie un rapport annuel depuis 2004.

De nouveaux acteurs sont apparus : Agence nationale pour l'accueil des étrangers et des migrations, Cité nationale de l'histoire de l'immigration ou Musée du Quai Branly qui permettront d'avoir une nouvelle approche sur les populations issues de l'immigration, leur histoire, leur apport à la culture française et mondiale.

Des symboles se multiplient pour valoriser l'apport des étrangers à l'histoire française. Le 25 juin 2006, le président de la République française a inauguré à Verdun un cimetière pour les étrangers morts pour la France lors de la bataille la plus meurtrière de la Première Guerre mondiale, rendant ainsi hommage aux soldats venus d'Afrique et d'Asie pour combattre aux côtés de soldats français.

L'information sur le bénévolat s'est également développée en France avec la parution régulière de données par l'Insee. Seule l'information et la recherche dans le domaine du bénévolat des populations issues de l'immigration est encore très pauvre et parcellaire, en raison de la difficulté à collecter des données « ethniques ». Comme le soulignent les rapports de la Cour des comptes et du Haut conseil à l'intégration, sans études quantitatives plus fines sur ces populations, notamment sur les discriminations auxquelles elles sont confrontées, il est très difficile d'envisager des recommandations pertinentes.

³⁶ Christoph Reinprecht, professeur à l'Université de Vienne, directeur de l'Institut de sociologie

³⁷ « La solidarité des semblables », *rives de l'Iriv*, numéro 7, mai 2006, www.benevolat.net ; article joint en annexe

Perspectives

Le rapport français, dans une version sans doute raccourcie (une dizaine de pages), sera diffusé auprès des contacts français au sens large (tous les acteurs du bénévolat/volontariat et de l'immigration/intégration).

En collaboration avec le Caras, l'Iriv compte organiser une série de séminaires pour présenter le rapport pour la France et expliquer les résultats plus généraux du projet Involve. Le Ministère de l'Intérieur sera sollicité (il est à la fois compétent en matière d'associations et d'immigration) ainsi que des Fondations d'entreprise sensibles à la thématique de l'interculturalité comme la Fondation Air France, la Fondation Club Méditerranée ou la Fondation BNP Paribas.

Ces séminaires seront centrés sur trois publics particuliers : jeunes issus de l'immigration, femmes issues de l'immigration et travailleurs immigrés à la retraite. Ces trois publics sont en effet confrontés à des thématiques particulières : accès à l'emploi pour les jeunes et les femmes, retour impossible dans leurs pays d'origine pour les retraités. La question de l'engagement peut être particulièrement importante dans cette perspective.

L'Iriv souhaite également participer à une recherche plus élaborée sur le bénévolat des populations issues de l'immigration, par exemple dans le cadre du prochain programme de recherche lancé par l'Union européenne en mars 2007, qui pourrait être portée par l'Université de Vienne dont l'Institut de sociologie est l'interlocuteur le plus pertinent en matière de recherches sur les populations immigrées.

Le très grand atout de ce projet Involve a été de pouvoir approfondir une thématique évoquée en 2003, de faire se rencontrer des partenaires d'horizons différents (centres de recherches, associations, pouvoirs publics), spécialistes des questions du bénévolat/volontariat ou d'immigration/intégration.

Le lien entre ces deux thématiques n'est pas évident. Mais « il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs »³⁸. Nous souhaitons ardemment une troisième phase à cette réflexion commencée en 2003 que l'on pourrait intituler : « Trans-Volve , bridging the gap between volunteering and immigration... »

³⁸ Marcel Proust

Annexes

- A. projet Involve
- B. partenaires du projet
- C. partenaire français : l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (Iriv)
- D. Article de Christoph Reinprecht, directeur de l'Institut de Sociologie, Université de Vienne
- E. Article de Bénédicte Halba, présidente de l'Iriv
- F. Contrat d'accueil des Immigrés (CAI) – Bilan
- G. Liste des personnes contactées
- H. Bibliographie

A) Annexe 1 : présentation du projet

Involve- L'engagement bénévole et civique des migrants et des minorités ethniques

A l'initiative du Centre Européen du Volontariat (CEV), un projet est soutenu par la Commission européenne dans le cadre du Programme INTI (Immigration et demandeurs d'asile) . Sept pays sont associés : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Présentation

Les thèmes traités sont les suivants :

- le rôle des migrants dans les organisations communautaires ;
- les barrières qui empêchent les migrants d'être bénévoles ;
- le rôle des politiques et programmes nationaux et européens pour soutenir l'engagement bénévole des migrants ;
- le rôle des médias ;
- le rôle des communautés locales d'accueil ;
- les modèles de partenariat entre acteurs ;
- l'attitude des migrants envers le bénévolat et les barrières qu'ils perçoivent .

Objet

Le projet :

- répond à un manque d'information sur le bénévolat des migrants : la conception du bénévolat des populations étrangères (issues de pays hors de l'Union européenne) et les politiques en faveur de ces actions promues par les pays d'accueil ;
- propose un réseau transeuropéen permettant d'améliorer le dialogue, l'identification, l'échange et la diffusion de connaissances et de meilleures pratiques ;
- formule des recommandations pour des changements de politique.

Objectifs

Les résultats attendus de ce projet:

- une meilleure visibilité des bénévoles issus de pays tiers et des associations ;
- un réseau renforcé entre les acteurs impliqués dans le champ du bénévolat des migrants et de l'intégration de personnes issues de pays tiers ;
- un dialogue plus intense entre acteurs et une compréhension mutuelle en Europe sur ce problème ;
- une plus grande cohésion entre les associations de migrants et un meilleur accès aux ressources et aux activités bénévoles ;
- l'identification d'exemples transférables de bonnes pratiques dans ce champ ;
- une meilleure prise de conscience par les acteurs de la valeur du bénévolat pour l'intégration;
- la prise de conscience que pour atteindre des résultats les acteurs doivent coopérer.

Programme de travail

- des séminaires d'information : ils réunissent les différents acteurs dans ce champ d'intervention : des associations de migrants, des associations communautaires dans les pays d'accueil, des associations représentatives, des autorités publiques à tous les niveaux, des médias, des représentants du secteur privé etc.. ; la participation de personnes issues de pays tiers depuis le début dans l'organisation et la réalisation de ces séminaires permettront que leurs voix soient entendues et enrichissent la discussion.
- la constitution d'un réseau transnational : groupes de travail plus restreints constitués pour débattre et trouver des réponses à des questions et thèmes plus spécifiques (des rapporteurs présenteront le résultat des sessions en plénière)
- une "Recherche Action ", sera menée pendant toute la durée du projet : basée sur la recherche réalisée dans le cadre du [projet MEM-VOL](#) ; même champ de recherche pour identifier les attitudes et concepts en matière de bénévolat des migrants ; collecte de données menée par des sous-groupes nationaux dans chacun des pays partenaires (littérature existante, Internet, études d'acteurs pertinents ; entretiens personnels et articles nationaux...)

Résultats

- Identifier des modèles transférables de bonnes pratiques dans les politiques, programmes, infrastructures & partenariats ;
- Faire des recommandations pour les acteurs publics et associatifs ;
- Distribuer ces rapports aux sous-groupes nationaux et leurs réseaux associés et aux acteurs pertinents en Europe. Une version électronique du rapport final sera disponible, la recherche et les trois rapports établis à l'issue des séminaires seront accessibles sur un site Internet particulier qui sera accessible pendant au moins deux ans ;

Moyens

- trois séminaires européens
- un site Internet

B) Partenaires

Dix organisations sont associées dans huit pays.

<p>Allemagne</p> <p>ISIS - Sozialforschung Susanne Huth Nonnenpfad 14, D-60599 Frankfurt am Main Tel.: +49-69-65302061, Fax: +49-69-655096 huth@inbas-sozialforschung.de / www.inbas-sozialforschung.de</p>	<p>Autriche</p> <p>Institute for Sociology, University of Vienna Dr Christoph Reinprecht Dr Karl Lueger Ring 1 A-1010 Vienna Tel.: +43-1-42770 www.univie.ac.at</p>
<p>Belgique</p> <p>Centre Européen du Volontariat Markus Held Rue de la Science 10 B-1000 Bruxelles Tel.: +32 2 511 75 01, Fax: +32 2 514 59 89 cev@cev.be ; www.cev.be</p>	<p>Espagne</p> <p>FSCV Carolina Rodriguez Avenue Louise, 113 B-1080 Bruxelles Tel.: +32 2 640 12 59, Fax: +32 2 647 73 28 fscv-eu@global-eu.com</p>
<p>France</p> <p>IRIV - Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat Dr Bénédicte Halba 26 boulevard Raspail, F-75007 Paris Tel.: +33-1-42840825, Fax: +33-1-42840825 contact@iriv.net ; www.iriv.net</p>	<p>Hongrie</p> <p>Menedek Andras Kovats Rakoczi ut 80, 1074 Budapest Tel.: +36 1 322 1502, Fax: +36 1 479 0272 menedek@menedek.hu ; www.menedek.hu</p>
<p>Pays-Bas</p> <p>Community Partnership Consultants Angelika Münz Huddestr. 3, NL-1018 HB Amsterdam Tel.: +31-20-6261208, Fax: +31-20-6261167 angelika.munz@community-partnership.net www.community-partnership.net</p> <p>CIVIQ Willem-Jan de Gast P.O Box 12080 3501 AS Utrecht Tel.: +31-30 750 9070, Fax: +31-30 7509001 wjdegast@civiq.nl www.civiq.nl</p>	<p>Royaume-Uni</p> <p>Institute for Volunteering Research Steven Howlett Regent's Wharf, 8 All Saints Street, GB-London, N1 9RL Tel.: +44-02-75208903 Fax: +44-20-75208910 steven.howlett@volunteeringengland.org www.ivr.org.uk</p> <p>Volunteering England Christopher Spencer Regent's Wharf, 8 All Saints Street, GB-London, N1 9RL Tel.: +44-20 7520 8908 christopher.spencer@volunteeringengland.org www.volunteeringengland.org</p>



www.iriv.net

C) Partenaire français : l'Iriv

L'*Institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV)* a été créé en 1997 pour développer la recherche et promouvoir le bénévolat et le volontariat dans la société. Structure permanente d'information, d'étude, de conseil, de formation pour les dirigeants associatifs et les responsables publics chargés des associations, l'IRIV intervient auprès des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités locales, des associations et des entreprises impliquées dans des actions de bénévolat. L'Institut contribue à promouvoir le bénévolat/ volontariat :

- par la recherche : études régionales, nationales et européennes sur toutes les facettes du bénévolat et de l'engagement bénévole ;
- par la formation : des responsables associatifs, des élus locaux et des professionnels travaillant avec des bénévoles ;
- par l'information : un site Internet (www.iriv.net), une lettre électronique (www.benevolat.net), des publications..

Des études

- **Valorisation des acquis d'une expérience bénévole VAEB (2003-2007)**
- **Formation des bénévoles et des professionnels (2000-2006)**
- **Bénévolat des migrants et des minorités ethniques (2003-2006)**
- **Bénévolat des jeunes et politiques publiques en faveur de la jeunesse (1998-2006)**
- **Bénévolat et nouvelles technologies de l'information (1998-2002)**

Des formations

L'*iriv* propose des modules de formation pour les associations, les collectivités territoriales (mairies, conseils généraux et régionaux), les établissements publics et entreprises dont l'action s'inscrit dans le champ du bénévolat. Programmes accessibles sur : www.iriv.net, rubrique **Formation**

Des publications

- **depuis 2004 : *les rives de l'iriv*** – www.benevolat.net, lettre trisannuelle sur Internet
- **2001 *Bénévolat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations***, ouvrage collectif, IRIV, Paris, 96 p, 10 euros
- **1999 *Volontariat/bénévolat et emploi : concurrence ou complémentarité ?*** ouvrage collectif, IRIV, Paris, 96 p, 15 euros
- **1998 *Quel statut pour le bénévole/volontaire ?*** ouvrage collectif, IRIV, Paris, 96 p, 15 euros

Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (Iriv),

mèl : contact@iriv.net ; <http://www.iriv.net>

D) Article paru en mai 2006 dans les rives de l'Iriv, numéro 7, www.benevolat.net

rive de l'invité

Dr Christoph Reinprecht, Professeur de sociologie à l'Université de Vienne (Autriche)

La solidarité des semblables

Le discours sur la migration se réfère à deux conceptions. La première réfléchit sur l'expérience de l'altérité et de l'étrangeté de l'immigré. Georg Simmel, philosophe et sociologue allemand, décrit l'immigré comme quelqu'un qui vient aujourd'hui et demain restera. Cet individu se trouve dans un état précaire, caractérisé par une instabilité existentielle et un gain de liberté, toujours vulnérable. Une seconde approche considère l'immigration comme le processus de formation d'une communauté. Le fait de migrer n'implique pas que l'individu se détache de ses traditions et liens d'origine : il les emporte dans ses bagages, ses racines continuent d'exister et créent un nouvel imaginaire. La construction d'une communauté ethnique serait donc conditionnée par l'intégration sociale.

L'immigration aime les sentiers battus. Les immigrants suivent le chemin, connaissent les difficultés et parlent la langue de leurs prédécesseurs : cela leur procure un sentiment de sécurité et les aide à s'orienter dans leur nouvel environnement. Les structures économiques et politiques favorisent encore ce processus. Les marchés du logement et du travail ne sont pas ouverts à tous. Les contacts avec la population autochtone sont restreints à cause de la méfiance et par ségrégation sociale. L'association sélective des immigrants est fondée sur « la solidarité des semblables », ceux de la même famille, de la même origine ou de la même affiliation ethnique.

La solidarité affective lie également les immigrants : elle permet de maîtriser la vie quotidienne et favorise différentes formes de bénévolat. D'après une enquête conduite par l'Institut de Sociologie de l'Université de Vienne auprès d'immigrants (50 ans et plus) le bénévolat de voisinage prédomine. Cet engagement régulier touche un tiers des immigrants, alors que dans des structures plus formelles il n'est que de 7% . La participation baisse donc quand le degré d'organisation et de formalisation des activités augmente. Cela diffère aussi selon le groupe ethnique. Ainsi les immigrants de l'ex-Yougoslavie sont moins présents dans les structures formelles que les immigrants de Turquie, souvent organisés dans des associations. Seule une petite minorité d'immigrants a accès aux organismes du pays d'arrivée.

Quelles sont les motivations des immigrants ? D'après les résultats de l'enquête autrichienne, ceux qui s'engagent dans des activités de bénévolat ont principalement le désir de contacts sociaux. D'autres sont motivés par le sens du devoir et le besoin de faire quelque chose pour les siens. En effet certaines représentations traditionnelles de la communauté et des obligations confèrent un rôle à l'individu. Les plus vieux espèrent aide et soutien des plus jeunes. Inversement les plus jeunes attendent conseil et soutien des plus vieux. Une conception rigide des rôles sociaux détermine les rapports entre sexes. L'individu est conçu comme membre d'une famille dont il doit respecter les règles.

Les fonctions honorifiques liées à l'engagement (dans l'Eglise, les syndicats et les diverses associations où certaines valeurs traditionnelles prédominent) correspondent, dans un certain sens, à la perception que les immigrés ont du bénévolat. Ainsi, le bénévolat des immigrés constituerait une sorte de contrepoint à une vision trop moderniste et individualiste de l'engagement. En même temps, les traditions et les rôles sociaux perdent de plus en plus de leur force : le bénévolat des immigrés est soumis à une érosion permanente car les individus aspirent à se libérer du joug familial et communautaire. Des pères au chômage déçoivent les attentes de leurs fils, des filles fuient l'autorité parentale, des femmes refusent de se soumettre aux désirs de leurs maris. Les immigrés, qui essaient de surmonter les traditions et les rôles sociaux fragilisés, se heurtent à des barrières invisibles dans les pays d'accueil où ils sont toujours considérés comme faisant partie d'un collectif traditionnel, fermé et à part.

Des études internationales montrent que, dans les pays d'accueil, les formes de bénévolat organisé s'ouvrent difficilement aux immigrés **(1)** et réserve cet engagement à la population autochtone. Des préjugés tenaces rendent difficile la participation des immigrés à des activités interethniques de voisinage. Même à un niveau peu organisé, l'existence de préjugés influence toujours l'accès au bénévolat.

L'intégration sociale indépendante de la tradition et de l'origine est la base des sociétés modernes. Cette idée a souvent été mal interprétée, comme si cela supposait la rupture brutale des liens existants. Pour les immigrés, les liens communautaires doivent être favorisés pour que les individus se réalisent pleinement. Il est donc nécessaire que le pays d'accueil change d'optique et transforme les structures existantes. L'ouverture active du bénévolat intégrerait tous les membres d'une société de plus en plus complexe. Pour les immigrés, la société étrangère deviendrait plus familière et, pour les autochtones, la distance émotionnelle avec leurs nouveaux compatriotes diminuerait. La pratique du bénévolat pourrait ainsi constituer une nouvelle forme de fraternité.

(1) Projet européen *Involve* initié par le Centre Européen du Volontariat (CEV) dans 7 pays : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (2005-2006).

E) Article paru en juin 2006 dans la revue de Centraider, numéro 12, www.centraider.org

"L'engagement : tous solidaires » par Bénédicte Halba, Docteur en Sciences économiques, présidente fondatrice de l'Iriv

Le bénévolat et le volontariat sont deux notions différentes qui ont en commun la liberté (engagement de son plein gré), le désintéressement (gratuit pour le bénévolat, une indemnité journalière pour le volontariat), un engagement au profit des autres (ni sa famille, ni ses amis), dans l'intérêt général, souvent dans un cadre organisé (associations ou ONG).

Le volontariat a un statut : volontaires de la solidarité internationale (loi de 2005), volontaires civils (depuis la fin de la conscription obligatoire en 2002), volontaires associatifs (projet de loi en 2006) et sapeurs-pompiers volontaires (loi de 1996). Le bénévolat n'en a pas : il serait difficile de proposer un statut commun aux 13 millions de Français qui sont bénévoles dans près de 900 000 associations.

Les motivations des bénévoles et des volontaires sont identiques : se rendre utile, défendre une cause, rencontrer des gens nouveaux, utiliser ses compétences et en développer de nouvelles. Pour les jeunes, cette dernière motivation est importante dans le contexte d'un projet professionnel. Les associations sportives, les chantiers de jeunes bénévoles ou le scoutisme sont souvent les premiers contacts qu'ils ont avec le bénévolat. Les seniors sont également de plus en plus nombreux à mettre leurs compétences aux services des associations en France et à l'étranger.

Le thème de la formation est crucial pour les bénévoles et les volontaires qui sont confrontés à un environnement de plus en plus complexe. La région Centre a réfléchi sur la formation des dirigeants associatifs, à l'initiative de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Elle avait confié à notre Institut la mission de réfléchir sur la création d'un Centre national et européen pour les responsables associatifs (bénévoles et salariés), à l'occasion de la création d'un CREPS en 2001 à Bourges.

Le bénévolat comme le volontariat favorisent la citoyenneté et sont des vecteurs essentiels pour l'intégration de population étrangère. On pense aux volontaires français qui partent pour des missions dans des ONG de pays du Tiers Monde. Il existe également des étrangers (non Européens) qui s'investissent dans le bénévolat, en France. Leurs domaines privilégiés d'intervention sont l'éducation (actions d'accompagnement à la scolarité), la culture (pour mettre en valeur leurs pays d'origine), mais également la défense des droits (droit au logement, droits de l'homme..).

Dans le cadre d'un projet européen, initié par le Centre Européen du Volontariat, un projet européen INVOLVE³⁹ associe 7 pays : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il a pour but de réfléchir sur le rôle des migrants dans les associations ; les barrières qui les empêchent d'être bénévoles ; le rôle des politiques et programmes nationaux et européens pour soutenir l'engagement bénévole des migrants ; le rôle des médias ; le rôle des communautés locales d'accueil ; les modèles de partenariat entre acteurs.

Tous les acteurs engagés dans la coopération et la solidarité internationale, en région Centre et en France, sont invités à participer à cette réflexion engagée au niveau européen. La solidarité n'est pas seulement dirigée du Nord vers le Sud. Par leur engagement bénévole, de nombreux étrangers, issus souvent du Sud, contribuent à la solidarité nationale.⁴⁰

³⁹ programme INTI, Direction Générale de la Justice et des Affaires Intérieures, Immigration et Demandeurs d'Asile

⁴⁰ Pour plus d'informations sur le projet Involve : www.iriv.net, rubrique Etudes ; contactez-nous au : contact@iriv.net

E) L'accueil des étrangers en France - Le contrat d'accueil et d'intégration - Bilan au 1er juin 2005

Ce contrat est traduit en 8 langues : anglais, arabe, chinois, hindi, roumain, russe, turc, vietnamien

L'expérimentation de mise en place du contrat d'accueil et d'intégration a débuté le 1er juillet 2003 dans 12 départements pilotes et s'est poursuivie en 2004 dans 14 départements supplémentaires. Le contrat d'accueil et d'intégration sera généralisé à l'ensemble des départements à l'horizon 2006.

Au total, au 1er juin 2005, près de 70 000 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés entre les nouveaux arrivants et les préfets des départements.

En 2003

De juillet à décembre 2003, 8 027 contrats ont été signés dans les 12 départements de l'expérimentation.

En 2004

Sur la période de janvier à décembre 2004 (dans 26 départements), 41 616 personnes se sont vues proposer le contrat d'accueil et d'intégration, et 37 613 contrats ont été signés (soit un taux de signature en 2004 de 90,4 %), par 19 646 femmes (52,2 %) et 17 967 hommes (47,8 %).

- Origine des signataires

Les deux pays les plus représentés sont l'Algérie (27,1 % des signataires) et le Maroc (16 %), suivis de la Tunisie (6,9 %) et de la Turquie (5,7 %).

Avec le Congo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal et la Russie, ces neuf pays d'origine rassemblent 70 % des signataires.

Si 150 nationalités sont représentées, venant de tous les continents et de pays aux situations très diverses, le poids de l'Afrique, et notamment du Maghreb, reste toutefois prépondérant.

- Age et profil des signataires

Les signataires sont jeunes puisque près de 85 % d'entre eux ont au plus 40 ans. La part des signataires de 65 ans et plus ne représente que 0,4 % du total.

Les membres de familles de Français sont majoritaires (60,2 %), les conjoints de Français représentant, à eux seuls, 49,4 % des signataires ; les réfugiés, apatrides et leurs familles représentent 11,4 %. Les titulaires d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » (à un autre titre que celui de conjoint ou familles de réfugié ou apatride) représentent près de 12,9 % du public accueilli.

- Prestations associées à la signature du contrat

Selon les statistiques de l'OMI, pour l'année 2004, 11 318 signataires du contrat d'accueil et d'intégration (30 %) se sont vu prescrire une formation linguistique. En conséquence, 66,4 % des signataires du contrat se sont vu délivrer l'attestation ministérielle de compétence linguistique (AMCL) sur la plate-forme. Ce sont donc 30 % des signataires du contrat qui ont une

communication estimée difficile, très difficile ou impossible qui ont été orientés vers un prestataire de bilan de prescription et d'évaluation linguistique chargé de repérer leur niveau linguistique et de leur prescrire une prestation de formation adaptée à leur besoin.

En outre, au-delà de la prestation de conseil et d'information fournie ponctuellement aux étrangers reçus sur la plate-forme d'accueil, un engagement formel de suivi social spécialisé est pris à l'égard de 8 % des contractants dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

En 2005

Sur les cinq premiers mois de 2005, 23 734 nouveaux contrats ont été signés. 91,8 % des primo-arrivants reçus sur les plates-formes ont signé le contrat. Le taux de signature est en augmentation par rapport à l'année 2004.

Sur ces cinq mois, 6 159 formations linguistiques ont été programmées (26 % des signataires du contrat), 23 208 formations civiques (97,8 % des signataires) et 4 208 journées d'information « Vivre en France » (17,7 % des signataires).

Source : Direction de la population et des migrations ; Bureau de l'action sociale, culturelle et territoriale (ACI1) ; **Mise en ligne** : 28 juillet 2005

F) Membres de la délégation française aux différents séminaires

Séminaire à Wolwherhampton (Royaume-Uni)

Espace Ardennes pour Espace 19

L'association Espace 19 gère trois centres sociaux, un Espace Public Numérique dans le XIXème arrondissement de Paris. Elle anime également un espace situé dans des locaux situés au 150 boulevard de la Villette, au pied d'une barre d'immeubles à destination des habitants de ce quartier.

Dans ces différents lieux Espace 19 propose des activités pour toute la famille, pour un accès de tous aux loisirs et à une meilleure insertion sociale : Accueil et orientation générale ; Permanences sociales, d'accès aux droits, juridiques et d'aide aux démarches ; petite enfance ; Centres de loisirs ; Séjours enfants, jeunes et familles ; Accompagnement scolaire ; Alphabétisation et formation d'adultes ; Aide à la recherche d'emploi ; Ateliers et loisirs familiaux ; Animation de quartier. ; Formations informatiques et multimédia. Espace 19 compte plus de 500 familles adhérentes et accueille également 3.500 personnes non-adhérentes dans le domaine des permanences. Ouvertes à tous, ses activités sont néanmoins particulièrement destinées, à des familles fragilisées. Elles sont coordonnées par une équipe de 57 salariés et 300 bénévoles.

Représentante : Elisa Cencetti, bénévole d'accompagnement à la scolarité

Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations(Fasild)

Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) est un établissement public national à caractère administratif, qui est chargé d'une mission de service public. Il est placé sous tutelle du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du ministère du budget.

Le FASILD comprend 263 personnes, dont près de la moitié dans ses 20 délégations régionales. Le FASILD est doté d'un conseil d'administration, composé de représentants de l'administration, de représentants des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées concernées par l'intégration des populations immigrées et par la lutte contre les discriminations.

Le FASILD a pour mission de mettre en oeuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration résidant en France ainsi qu'à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes.

L'activité du FASILD se répartit en neuf secteurs d'intervention : Les actions liées à l'habitat familial ; Les actions liées aux foyers ; les actions dans le domaine de l'insertion professionnelle ; l'action sociale et familiale ; les actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ; les actions liées à la culture ; les actions d'information ; domaine du soutien aux acteurs ; les études et audits

Représentant : Bruno Sulli, directeur régional de Poitou Charentes.

Séminaire à Valence (Espagne)

EDL 14

L'équipe de développement local du quartier Porte de Vanves / Plaisance est supervisée par convention, signée par la Ville de Paris et l'Etat (préfecture), par l'association Ecole normale sociale, dans le cadre de la Politique de la Ville. Son action est d'animer la vie des quartiers appartenant au territoire Politique de la ville en impulsant des initiatives auprès des associations de quartier, des acteurs institutionnels intervenant sur le territoire (Mairie, Education nationale, Caisse d'Allocations familiales...). Son action est particulièrement importante dans les domaines de l'accompagnement à la scolarité et de l'alphabétisation. L'équipe est formée de trois chargés de mission.

Représentante : Céline Chéret, chargée de mission

ODAS

L'Odas a été créé le 14 juin 1990 sous forme associative afin de permettre, à partir d'enquêtes et d'études, le développement dans un lieu neutre d'une réflexion commune des principaux décideurs et acteurs de l'action sociale. Cette réflexion inter-institutionnelle est indispensable pour contribuer à l'amélioration des réponses, des organisations et des pratiques dans ce domaine. Depuis 2004, l'Odas organise chaque année une Fête de la Fraternité dont l'objet, en 2006, est la diversité.

Représentant : Jean-Louis Sanchez, directeur

Séminaire à Deventer (Pays-Bas)

Université d'Evry Val d'Essonne

L'Université d'Evry et son département de sciences sociales forment de jeunes professionnels dans les domaines de l'intervention sociale, l'administration territoriale, les associations de solidarité et les ONG. Ils sont spécialisés dans les politiques urbaines intégrées. L'Institut Universitaire Professionnel est situé sur un territoire difficile où les jeunes de l'intégration des populations issues de l'immigration est une problématique centrale de l'intervention des professionnels et des élus.

Représentante : Agnès Bathiany, professeur associé

CARAS

Le Centre d'analyses et de recherches sur l'Agir Social travaille actuellement sur un projet de recherche sur els processus d'intégration des jeunes issus de l'immigration subsaharienne en Ile de France. Un ouvrage et un colloque sur cette question sont prévus pour la fin de l'année 2006. .

Représentante : Edith -Laure Chouapi, chargée de mission et bénévole d'association

G) Contacts France– Juin 2006⁴¹

1. contacts institutionnels

<p>ANAEM (Agence nationale pour l'accueil des étrangers et des migrations) contact : Monsieur André Nutte, directeur 44 rue Bargue 75 732 Paris cedex 15 tél : 01 53 69 53 70 ; 53 69 53 69</p>	<p>FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) Madame Myryam Bernard , Directrice adjointe 209 rue de Bercy 75585 Paris cedex 12 Tél. 01 40 02 77 02 ; Fax. 01 43 46 04 27 ; contact@fasild.fr</p>
<p>Ministère des Affaires sociales Direction des Populations et des Migrations Madame Sylvie Moreau, chef de service 7-11, place des cinq martyrs du Lycée Buffon 75014 Paris contact : Sylvie Moreau, cheffe de service, 01 40 56 41 54, Mèl : sylvie.moreau@sante.gouv.fr</p>	<p>Monsieur Azouz BEGAG Ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances 35, rue Saint-Dominique 75007 Paris</p>
<p>Conseil régional d'Ile de France Monsieur Jean-Paul Huchon, Président contact : Florence Gastaud 33 rue Barbet de Jouy 75007 Paris tél : 01 53 85 63 15, Mèl : florence.gastaud@iledefrance.fr</p>	<p>Conseil Général de Seine Saint Denis Contact : Madame Mathilde Sacuto Directrice de l'Action sociale 124 rue Carnot BP 193 93003 Bobigny cedex Tél : 01 43 93 83 60, Mèl : msacuto@cg93.fr</p>
<p>Mairie de Bobigny Monsieur José Pinto, responsable des relations interculturelles 31 avenue du Président Salvador Allende 93009 Bobigny Cedex tél : 01 48 96 25 31, fax : 33(0)1.48.96.25.39 mèl : jose.pinto@ville-bobigny.fr</p>	<p>Mairie du XIXème arrondissement Madame Florence Faurie-Vidal, Adjointe au maire ,contact : David Gréau 5/7 place Armand Carrel 75019 Paris 01 44 52 28 98, Mèl : david.greau@paris.fr</p>
<p>MDCA Monsieur Stéphane Alexandre, Directeur 20 rue Edouard Pailleron 75019 tél : 01 53 72 89 10 mèl : stephane.alexandre@paris.fr</p>	<p>ODAS (Observatoire décentralisé de l'action sociale) Monsieur Jean-Louis Sanchez, président 250 bis boulevard Saint Germain 75007 Paris Tél. 01 44 07 05 13 ; Mèl : adeline.letort@odas.net</p>
<p>Université d'Evry Val d'Essonne IUP ADT Madame Agnès Bathiany, Professeur associée 2 rue du Facteur Cheval 91025 Evry cedex tél : 01 69 47 82 69 mèl : agnes.bathiany@univ-evry.fr</p>	<p>Caras (Centre d'analyses et de recherches sur l'Agir social) Monsieur Alain Le Guyader, Président 8 rue Léopold Pillot BP 49-91 91 360 Epinay sur Orge tél : 01 69 47 73 86 mèl : alleg@wanadoo.fr ou</p>

⁴¹ **contacts ayant répondu** – contacts n'ayant pas répondu

2. Associations

Association Achéroise pour la Solidarité Internationale

Monsieur Laurent Villiers, President

5 avenue Voltaire

78260 Achères

Mèl : contact@aasi-asso.org

www.aasi-asso.org

Association Migration, Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED)

Contact : Djilali Kabeche, coordinateur de projets

Espace Nord-Sud (Centre commercial de l'Esplanade)

17 rue de Boston

67 000 Strasbourg

Tel & fax : 00 33 3 88 61 71 67

Mèl : amsed@wanadoo.fr

CENTRAIDER

Carla GUISURAGA, Coordinatrice

59 bis Faubourg Chartrain

41100 Vendôme

Tél/Fax: 02 54 80 23 09

contact@centraider.org

www.centraider.org

EDL 14, Equipe de développement local du quartier Plaisance

Céline Chéret, chargée de mission

2 square Auguste Renoir

75014 Paris

Tél : 33 1 43 95 66 11

Mèl : edl14@wanadoo.fr

GERFAC (groupement d'échanges de recherche de formation et d'action pour le codéveloppement)

Guy PIACKA, Secrétaire général du GERFAC, Responsable du pôle Afrique à (*) l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

11 rue Paul Leplat

78160 Marly-le-Roi

T : 01 39 17 27 82

F : 01 39 17 27 90

Mèl : gerfac@injep.fr

Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (C.L.P)

Contact : Thierry Picquart, Directeur,

35 rue Chanzy

F-75011 PARIS

Tél. : +33 [0]15-5252-200 ; Fax : +33 [0]15-5252-201 ; info@clp.asso.fr

T.picquart@clp.asso.fr

Fédération des centres sociaux

Contact : Olivier Canzillon

23 rue Mathis

75019 Paris

tél : 01 44 64 74 69

olivier.canzillon@centres-sociaux-paris.org

<p>FORIM contact : Géraldine Barrancos, Coordinatrice , Président : Chamsamone Voravong, cvoravong@online.fr Vice-présidente : Madame Damarys MAA 14 passage Dubail 75010 Paris 01 46 07 61 80 forim@free.fr</p>	<p>Fédération des initiatives des Femmes Africaines de France et d'Europe (IFAFE) Madame Damarys MAA, présidente 21, rue des Cuverons 92220 Bagneux. Tél : 00 33 -1-45-36-90-00 Mèl : fedeifafe@aol.com</p>
<p>Les Rencontres, réseau culturel européen, plateforme de coopération culturelle pour les élus et responsables culturels des villes et régions d'Europe 8 villa d'Alésia 75014 PARIS tél: 01 56 54 26 31, fax: 01 45 38 70 13 contact : Angie COTTE, Secrétaire Générale, Mèl: angie.cotte@lesrencontres.org</p>	<p>Solidarité Laïque Carole Coupez 22, rue Corvisart 75013 Paris Tél. : 01 45 35 13 13 ; fax 01 45 35 47 47 ; E-mail : ccoupez@solidarite-laique.asso.fr</p>

3. Médias

Alternatives Economiques

Camille Dorival, Journaliste

28 rue du Sentier

75002 Paris

Tel : 01 44 88 95 35 ; Fax : 01 40 28 43 58

Mèl : c.dorival@alternatives-economiques.fr

www.alternatives-economiques.fr

<p>Radio Mangembo 9 rue Claude Bernard 77000 - Melun Téléphone : Antenne : 01.64.38.51.82 accueil/promo : 01.64.38.54.68 (Tél/Fax) E-mail : radio@mangembo-fm.com Web : www.mangembo-fm.com</p>	<p>Radio Orient 98, Boulevard Victor HUGO 92110 CLICHY Service de la Rédaction, Hoda BARAKAT, Tel. 01.41.06.16.33 ; Fax. 01.41.06.16.20 ; barakat@radioorient.com / admin@radioorient.com</p>
<p>BEUR FM BP 249 75524 Paris Cedex11 01 48 06 06 62</p>	<p>FREQUENCE PARIS PLURIELLE Tel : 01 40 05 06 01 (administration) Mail : rfpp@wanadoo.fr</p>

H) Bibliographie⁴²

Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), *Guide pratique de l'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002.

Baillet (Dominique), *Jeunes d'origine maghrébine dans l'espace associatif et politique* par, Migrations sociétés, n°66, novembre-décembre 1999

BELORGEY (Jean- Michel) *Lutter contre les discriminations : rapport à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité-* La Documentation française, Paris, 1999. -

Bourgeois (Frédérique), Helly (Denise), *Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire*, Cahiers de recherche de la MIRE, n° 12, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), août 2001

Commissariat général du plan, *Immigration, marché du travail, intégration*, La Documentation française, Paris, 2005.

Conseil national de la vie associative (CNVA), *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La Documentation française, Paris, 2003.

Cour des Comptes, *L'accueil des immigrants et d'intégration des populations issues de l'immigration*, rapport public, La Documentation française, Paris, 2006

Direction de la Population et des Migrations, *Rapport d'activité 2000*, Paris, Ministère des affaires sociales et de l'Emploi, Paris, 2002.

Dossiers en ligne sur la Politique de l'immigration, La Documentation française, Paris, 2002, www.ladocumentationfrancaise.fr

Daum (Christophe), *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, GREM, Paris, janvier 2000.

El Yazami (Driss) et Schwartz (Rémy), *Pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, Mission de réflexion, Paris, 2001.

Eme (Bernard), Neyrand (Gérard), *Associations de proximité et processus d'intégration*, CIMERSS, CRIDA-LSCI, Paris, DPM, 1997

Fonda, *Associations généralistes et intégration*, La Tribune Fonda, n°121, novembre 1996

Fonda, *Dix ans de liberté associative pour les étrangers en France – Une citoyenneté inachevée ?* La Tribune Fonda, n°92, décembre 1992

Halba (Bénédicte), *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La Documentation française, Paris, 2003.

⁴² bibliographie du précédent rapport enrichie par la bibliographie communiquée par la Documentation du Fasild

Haut Conseil à l'intégration, *Le contrat et l'intégration*, Paris, La Documentation française, 2003.

Haut Conseil à l'intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, *Rapport pour l'année 2001*, Paris, novembre 2002.

Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002.

Haut Conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*, Paris : La Documentation française, 1997.

Institut Panos, *Europe des migrations/Europe de développement*, Editions Karthala, Paris, 2005

Institut syndical d'études et de recherches économiques et sociales, *Pratiques locales de lutte contre le racisme et les discriminations en Europe*- Paris : L'Harmattan, 2002.

Insee, *Les immigrés en France* , Paris, 2005.

Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, rapport n°2002 126, novembre 2002.

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, *Les modalités de scolarisation des élèves non-francophones nouvellement arrivés*, Paris, mai 2002.

Naïr (Sami), *Un nouveau regard sur l'immigration*, Mission interministérielle Migrations/Codéveloppement, Ministère de l'Intérieur, Paris, 1997.

Peignard (Emmanuel), *L'immigration en France*, juillet 2001.

Revue Migrations société, *Dossier : immigration et mouvement associatif* , , n°72, novembre-décembre 2000

Revue Hommes & Migrations, *Dossier : Vie associative, action citoyenne*, , n°1229, janvier-février 2001

Stasi (Bernard) , *Vers la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité* - Paris : La Documentation française, 2004.

Withol de Wenden (Catherine), *L'Europe des migrations* , ADRI, La Documentation française, Paris, 2001

Withol de Wenden (Catherine), *Les associations « beur » et « immigrées, leurs leaders, leurs stratégies*, par Catherine Withol de Wenden, *Regards sur l'actualité* , février 1992